

Je ne connais pas suffisamment les arts ni la musique pour commenter les bourses universitaires que l'on établira pour venir en aide aux peintres, musiciens et danseurs canadiens.

Il est un autre sujet sur lequel j'aimerais dire quelques mots et c'est l'inflation. Personne, à mon avis, ne doit critiquer un gouvernement pour sa façon de régler certains problèmes, si l'on ne propose pas quelque solution raisonnable à ce problème. J'ai entendu proposer bien des moyens de combattre l'inflation et j'ai moi-même songé à plusieurs, mais je n'en proposerai aucun pour l'instant. L'inflation atteint les personnes de toutes professions, surtout les pensionnaires âgés dont le fardeau financier augmente proportionnellement à la dévalorisation du dollar.

Honorables sénateurs, je ne toucherai à aucun de ces sujets demain. Je me bornerai à traiter des questions dont a parlé le motionnaire (l'honorable M. Wall) et le second motionnaire (l'honorable M. Fournier) de l'adresse en réponse au discours du trône.

A propos, quand le second motionnaire s'est servi cet après-midi de l'expression

"l'honorable sénateur de Winnipeg" en parlant du premier parrain de l'Adresse, cela m'a rappelé le premier débat que j'ai entendu dans cette enceinte. C'était en janvier 1936. Il y avait alors un membre du Sénat qu'on désignait depuis nombre d'années comme "l'honorable sénateur de Winnipeg". Je me réclamaï moi aussi de Winnipeg et quand Son Honneur le Président eut l'occasion de signaler que "l'honorable sénateur de Winnipeg" (en parlant de moi) avait dit telle et telle chose,—l'autre sénateur de Winnipeg se leva et dit: "Monsieur le Président, je n'ai pas dit cela. C'est le sénateur junior de Winnipeg qui a parlé ainsi". De nouveau cet après-midi, c'est le sénateur junior de Winnipeg qui a parlé, et il a certes prononcé un excellent discours.

Je remercie mes collègues de m'avoir permis ces observations préliminaires aujourd'hui. Je reprendrai le débat demain après-midi.

(Sur la motion de l'honorable M. Haig, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.